



PROCES- VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 mars 2023 à 19 h

Salle du Conseil Municipal

13 place de la mairie - 35 550 PIPRIAC

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Morgane Chapdelaine Marie CHOTARD, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Jean-Pierre FRANGEUL, Catherine KRYSTKIEWICZ Tifenn LE GUYADER, Jean-Charles LE QUELLEC, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Céline MOTEL-DAVID, Jérôme PEIGNE, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER

Ont donné procuration :

Géraldine DENIS donne pouvoir à Catherine KRYSTKIEWICZ

Étaient absents excusés : Christèle BRIERE, Zouaouia DELANNEE, Jean-Yves GLEMAU, Émile JAN, Jord LÉVESQUE, Brigitte MELLERIN, Grégory PACAUD, Mathieu PAUMIER, Lucie PERRINEL

Secrétaire de séance : Jean-Charles LE QUELLEC

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 16
Procurations	: 1
Votants	: 17

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/03/2023

Date d'affichage : 01/03/2023

Franck Pichot annonce les pouvoirs

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Jean Charles Le Quellec est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 19h

DELIBERATION 2023 – 03 - 01

ILOT DE LA MINOTERIE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX – LOTS 10 ET 11

Rapport de Monsieur Franck PICHOT, Maire,

Par délibération en date du 20 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de l'attribution des marchés de travaux de certains lots portant sur les travaux de l'îlot de la Minoterie. Le Conseil a également déclaré sans suite les lots 10 (faux-plafonds) et 11 (Chape – Revêtements de sols – Faïence) et de lancer une nouvelle consultation pour ces 2 lots.

Afin d'obtenir les offres les plus compétitives possibles, il a été décidé de « scinder » le lot 11 en deux lots à savoir :

Lot 11 a : Chape Surfaçage béton

Lot 11 b : Isolation sur plancher Revêtements de sol Faïence

Le maître d'œuvre, cabinet TITAN, a remis à la collectivité son rapport d'analyse des offres qu'il a commenté en commission MAPA en date du 7 mars 2023.

Monsieur le Maire présente en séance ce rapport d'analyse et propose d'attribuer les lots aux entreprises suivantes et pour les montants précisés ci-dessous :

- Lot 10 - Faux plafonds
Entreprise AVRIL (50530 Genets)
Montant : 171 225.29 € HT
L'offre de base est retenue ainsi que :
 - o La PSE 01 : flocage acoustique
 - o Le remplacement de l'enduit projeté en sous face des plafonds de la salle culturelle par du flocage acoustique teinté masse noire
 - o La suppression du plafonds fibre de bois au-dessus des accès et fin de volée d'escaliers du RDC BAS de la salle culturelle :

- Lot 11 a : Chape Surfaçage béton
Entreprise : ESOLIA (49130 Ste Gemmes sur Loire)
Montant : 208 545,00 € HT
L'offre de base est retenue ainsi que la variante libre chape autonivelante

- Lot 11 b : Isolation sur plancher Revêtements de sol Faïence
Entreprise : NOVOBAT (35770 Vern sur Sèche)
Montant : 96 927,41 € HT
L'offre de base est retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot 10 - Faux plafonds

Entreprise AVRIL

Montant : 171 225.29 € HT

Lot 11 a : Chape Surfaçage béton

Entreprise : ESOLIA

Montant : 208 545,00 € HT

Lot 11 b : Isolation sur plancher Revêtements de sol Faïence

Entreprise : NOVOBAT

Montant : 96 927,41 € HT

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fin de la séance à 19 h 20

Le Maire,
Franck PICHOT



Le secrétaire de séance
Jean-Charles LE QUELLEC

